

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES
VILLE DE MAUBEUGE

SEANCE DU 28 JUIN 2021 : DELIBERATION N° 93

Affaires Juridiques & Gestion de l'Assemblée
Affaire suivie par Claudine LATOUCHE
☎:03.27.53.76.01
Réf.: C. LATOUCHE / G. GABERTHON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 16 JUIN 2021

L'an deux mille VINGT ET UN, le VINGT-HUIT JUIN à 18h00

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRÉSENTS : Arnaud DECAGNY - Florence GALLAND - Nicolas LEBLANC - Jeannine PAQUE - Dominique DELCROIX - Annick LEBRUN - Patrick MOULART - Bernadette MORIAME - Naguib REFFAS - Brigitte RASSCHAERT - Nino CHIES - Samia SERHANI - Emmanuel LOCOCCIOLO - Michèle GRAS - Djilali HADDA - Patricia ROGER - Marc DANNEELS - Myriam BERTAUX - Boufeldja BOUNOUA - Marie-Charles LALY - Robert PILATO - Christelle DOS SANTOS - Jean-Pierre COULON - Malika TAJDIRT - André PIEGAY - Caroline LEROY - Rémy PAUVROS - Marie-Pierre ROPITAL - Michel WALLET - Sophie VILLETTE - Guy DAUMERIES - Inèle GARAH - Jean-Pierre ROMBEAUT - Fabrice DE KEPPEL - Angelina MICHAUX

EXCUSÉ(E)S AYANT DONNE POUVOIR :

Naguib REFFAS pouvoir à Marie-Charles LALY
Emmanuel LOCOCCIOLO pouvoir à Jean-Pierre COULON
Myriam BERTAUX pouvoir à Nicolas LEBLANC
Christelle DOS SANTOS pouvoir à Bernadette MORIAME
Malika TAJDIRT pouvoir à Jeannine PAQUE
Guy DAUMERIES pouvoir à Sophie VILLETTE
Rémy PAUVROS pouvoir à Marie-Pierre ROPITAL

EXCUSÉ(E)S:

ABSENT(E)S:

SECRETAIRE DE SÉANCE : Inèle GARAH

OBJET : Organisation des Accueils de Loisirs sans hébergement 3/6 ans, 3/11 ans et 6/16 ans juillet et août 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles :

- L.2121-29 relatif à l'obligation qui incombe au conseil municipal de régler par délibération les affaires de la commune,
- L.2122-22 et L.2122-23 relatifs à la possibilité pour le Conseil Municipal de déléguer tout ou partie de ses attributions au Maire,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles :

- L.227-4 relatifs aux différentes formes d'aide et d'actions sociales pour les enfants,
- R.227-1 et suivants relatifs à la protection des mineurs accueillis sans hébergement, hors du domicile parental, à l'occasion des vacances scolaires, des congés professionnels et des loisirs au sein des structures de loisirs sur le temps extrascolaire ou périscolaire,

Vu le décret n°2018-647 du 23 juillet 2018 modifiant les définitions et les règles applicables aux accueils de loisirs qui facilite l'organisation des activités dans le cadre d'un accueil de loisirs périscolaires,

Vu la délibération n°37 du 5 juillet 2020 portant délégation à Monsieur le Maire de certaines attributions du Conseil Municipal, notamment son alinéa 2, relatif à la délégation en matière de fixation de tarifs,

Vu l'avis favorable de la commission « Associations Sportives, Santé, Jeunesse, Educations périscolaires, Démocratie participative, Handicap, Politique de la ville et Aînés » en date du 26 mai 2021,

Vu l'avis favorable de la commission « Finances, Travaux, Ressources humaines, tranquillité publique, commerce » en date du 16 juin 2021,

Considérant que la Ville de Maubeuge organise l'ensemble des Accueils de Loisirs sans Hébergement en juillet et août 2021 destinés aux enfants âgés de 3 à 16 ans,

Considérant que certains lieux d'Accueils de Loisirs ont vu leur nombre de places modifiées, suite aux mesures générales nécessaires, pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

Considérant que certains lieux d'Accueils de Loisirs, seront fermés suite à travaux,

Considérant que, dès lors, le fonctionnement de l'ensemble des Accueils de Loisirs sera fixé comme suit :

- **Du 12 au 30 juillet 2021, de 9 heures à 17 heures, avec un accueil des familles à partir de 8h30 pour :**
 - Accueils de Loisirs 3/6 ans : Mabuse « Les Bout'Chous » (30 places, de 3 ans et scolarisé au premier jour du centre, jusqu'à la veille du 6^{ème} anniversaire),
 - Accueils de Loisirs 6/11 ans : Blanche Neige « La Bulle aux mômes » (40 places, de 3 ans et scolarisé au premier jour du centre à 6 ans et 40 places de 6 à 11 ans jusqu'à la veille du 12^{ème} anniversaire),

- Accueils de loisirs 6/12 ans :
 - Mabuse « Les Bafabuleux » (40 places, de 6 à 12 ans jusqu'à la veille du 13^{ème} anniversaire)
 - De Joyeuse « Les Chouette'Mômes » (60 places, de 6 à 12 ans, jusqu'à la veille du 13^{ème} anniversaire)
 - Victor Hugo « Les Cromignons » (40 places, de 6 à 12 ans jusqu'à la veille du 13^{ème} anniversaire)
- Accueils de loisirs 6/16 ans : Victor Hugo «Les Festi'Loisirs » (20 places de 6 à 16 ans jusqu'à la veille du 17^{ème} anniversaire).
- **Du 02 au 20 Août 2021, de 9 heures à 17 heures, avec un accueil des familles à partir de 8h30 pour :**
 - Accueils de Loisirs 3/6 ans : Mabuse «Kids City » (30 places, de 3 ans et scolarisé au premier jour du centre, jusqu'à la veille du 6^{ème} anniversaire).
 - Accueils de Loisirs 3/11 ans : Blanche neige « l'Ilôt'Mômes » (40 places, de 3 ans et scolarisé au premier jour du centre à 6 ans et 40 places de 6 à 11 ans jusqu'à la veille du 12^{ème} anniversaire).
 - Accueils de Loisirs 6/16 ans : Mabuse « Les Originals'Kids » (40 places, de 6 à 16 ans jusqu'à la veille du 17^{ème} anniversaire)

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **Valide** l'organisation de l'ensemble des Accueils de Loisirs Sans Hébergement 3/6 ans, 3/11 ans et 6/16 ans, pour la période de juillet et août 2021, comme énoncé ci-dessus.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,

Arnaud DECAGNY

Transmis en Sous-Préfecture le :

Affiché le :

Notifié le :

